

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Autorisation environnementale

Installation soumise à autorisation administrative
au titre du code de l'environnement dans le domaine de l'eau

Une enquête publique est prescrite sur la demande d'autorisation environnementale présentée par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement (SDEA) d'Alsace-Moselle en vue d'obtenir auprès du Préfet du Bas-Rhin l'autorisation de réaliser des travaux nécessaires à la construction de la Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) de Niederlauterbach sur le ban communal de Niederlauterbach.

L'enquête sera ouverte le **mardi 12 novembre 2019** et durera 39 jours, soit jusqu'au **vendredi 20 décembre 2019** inclus.

La mairie de Niederlauterbach, 17 rue de l'École, 67630 NIEDERLAUTERBACH, est désignée comme siège de l'enquête publique.

La décision susceptible d'intervenir au terme de l'enquête est un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale valant :

- dérogation à l'interdiction du 4° de l'article L.411-2 du Code de l'environnement ;
 - autorisation de défrichement en application des articles L.214-13 et L.341-3 du Code forestier ;
- assortie du respect de prescriptions, ou portant refus d'autorisation environnementale.

La Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné Monsieur Jean-Thierry DAUMONT, Général de Gendarmerie en retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique relatif à ce projet est assorti d'une étude d'impact, de l'avis de l'Autorité Environnementale et du mémoire en réponse de l'exploitant à l'avis de l'Autorité Environnementale.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête relatif à ce projet pourra être consulté par le public :

- sur support papier, en mairie de Niederlauterbach, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,
- sur un poste informatique, en mairie de Niederlauterbach, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,
- sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin à l'adresse électronique suivante :
<http://www.bas-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/LSE-Loi-sur-l-Eau-Secheresse/Installations-soumises-a-autorisation/Intercommunalite-et-collectivites-locales> sous la rubrique « *Syndicat des Eaux et d'Assainissement d'Alsace Moselle (SDEA) – Station de Traitement des Eaux Usées de Niederlauterbach* ».

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en mairie de Niederlauterbach, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,
- par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Niederlauterbach, 17 rue de l'École, 67630 NIEDERLAUTERBACH,
- par courrier électronique à l'adresse mail dédiée : pref-autorisation-environnementale@bas-rhin.gouv.fr en mentionnant comme objet « SDEA - STEU de Niederlauterbach ».

Les observations et propositions transmises par le public au commissaire enquêteur sur l'adresse mail dédiée seront accessibles sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin à la même adresse que celle citée supra pour le dossier.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et ses propositions à la mairie de Niederlauterbach aux jours et heures suivants :

- mardi 12 novembre : de 13H30 à 16H30 ;
- mercredi 20 novembre : de 09H00 à 12H00 ;
- jeudi 28 novembre : de 15H00 à 18H00 ;
- samedi 14 décembre : de 09H00 à 12H00 ;
- vendredi 20 décembre : de 09H00 à 12H00.

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport papier et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Niederlauterbach, à la préfecture du Bas-Rhin (bureau n°104) et par voie dématérialisée sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin, cité ci-dessus, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations pourront être demandées auprès de Madame Agnès MASSON, Chef de Projets Études au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement (SDEA) d'Alsace-Moselle, responsable du projet :

- soit par courrier à son attention à l'adresse : SDEA – Espace Européen de l'Entreprise – Schiltigheim – CS 10020 - 67013 STRASBOURG Cedex
- soit par mail : agnes.masson@sdea.fr.

Des informations relatives à l'enquête pourront être également consultées sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

* * *